

<https://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/contacter-les-services-du-ministere-de-la-justice-12359/questions-au-garde-des-sceaux-ministre-de-la-justice-23991.html>



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ACCUEIL    PRESSE    DROITS & DÉMARCHES    TEXTES

Rechercher 

MINISTÈRE    ORGANISATION DE LA JUSTICE    PUBLICATIONS    PRISON ET RÉINSERTION

Accueil > Le ministère de la Justice > Contacter les services du ministère de la Justice > Questions au garde des Sceaux, ministre de la Justice

18 janvier 2012

## Questions au garde des Sceaux, ministre de la Justice

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question dans les espaces dédiés du site internet, vous pouvez adresser un mail au garde des Sceaux via le formulaire de contact proposé.

Attention, nous ne donnons pas de conseils sur une affaire juridique vous concernant. Pour cela, vous devez consulter un professionnel du droit (avocat, notaire, juriste...). Pour connaître les coordonnées des professionnels habilités à donner des consultations juridiques, vous pouvez contacter le Palais de Justice, le Conseil Départemental de l'accès au droit ou la mairie de votre domicile, ou consulter notre espace « [annuaires et contacts](#) ».

**Nom complet \***

<input type="text" value="Sergei"/>	<input type="text" value="Ziablitsev"/>
-------------------------------------	---

**Adresse de courrier électronique \***

**Adresse postale \***

<input type="text" value="Chez M et Mme Gurbanov, 6 pl du Clauzel app 3"/>	
<input type="text" value="43000"/>	<input type="text" value="Le Puy en Velay"/>

France

**Objet \***

demande préalable

**Message \***

J'adresse au Ministère de la justice une demande préalable d'indemnisation pour les préjudices subis par les tribunaux dans la procédure civile

requête 1 <https://u.to/KpGDGw>

Dossier : 2111132 - Demande d'indemnisation -violation droit à garde

JURIDICTION : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS - SECTION 12 - CHAMBRE 1

Si le Ministère n'a pas l'intention de payer, veuillez donner une réponse dans les plus brefs délais

Le 05.08.2021

Envoyer

Annuler

**Votre message a bien été envoyé.**

Nous vous remercions de votre envoi.

[Retour](#)

<https://u.to/KpGDGw>